



PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN VUE DE LA PRE-INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Conseil de l'Ordre départemental ou vous êtes enregistré.

SALARIES

- ❑ 1 Photo d'Identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4
- ❑ Photocopie recto verso de la Carte d'Identité ou photocopie du Passeport ou extrait de naissance www.acte-naissance.fr
- ❑ Photocopie d'un Justificatif de domicile (Facture EDF ou GDF ou Téléphone) **datant de moins de trois mois**
- ❑ Photocopie du Diplôme d'Etat recto-verso **(DRASS ou a été délivré le diplôme)**
- ❑ Photocopie de l'autorisation d'exercice si diplôme UE ou Hors UE **(DRASS de la Région d'exercice UE, Ministère de la Santé Hors UE)**
- ❑ Photocopie des autres diplômes
- ❑ Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la Carte Professionnelle. **(DDASS du département d'exercice)**
- ❑ Photocopie de la dernière feuille de paie (pour chaque employeur)
- ❑ Photocopies du ou des **contrats de travail actuels** liés à votre exercice salarié que vous avez signés conformément aux prescriptions du Code de la Santé Publique

LIBERAUX ou MIXTES

- ❑ 1 Photo d'Identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4
- ❑ Photocopie recto verso de la Carte d'Identité ou photocopie du Passeport ou Extrait d'acte de naissance **(Mairie du lieu de naissance ou sur le site Internet www.acte-naissance.fr)**
- ❑ Photocopie d'un Justificatif de domicile ou de cabinet pour les libéraux (Facture EDF ou GDF ou Téléphone) **datant de moins de trois mois**
- ❑ Photocopie du Diplôme d'Etat recto-verso **(DRASS ou a été délivré le diplôme)**
- ❑ Photocopie de l'autorisation d'exercice si diplôme UE ou Hors UE **(DRASS de la Région d'exercice)**
- ❑ Photocopie des autres diplômes
- ❑ Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la Carte Professionnelle ou une feuille de soins originale. **(DDASS du département d'exercice - CPAM)**
- ❑ Photocopie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité pour l'année en cours uniquement pour les libéraux
- ❑ Photocopies de **tous les contrats** liés à l'exercice tant salariés que libéral que vous avez signés conformément aux Articles suivants du Code de la Santé Publique qui sont applicables aux masseurs-Kinésithérapeutes.

(Contrats de travail, Contrats de remplacement, Contrat d'assistant-collaborateur, Contrats d'association, statuts SCM, SCP, SEL justificatifs de siège social, justificatifs immatriculation au registre du commerce et des sociétés, Baux, Contrats de leasing, etc .. ainsi que leurs avenants éventuels, etc..)

- ❑ Pour les ressortissants d'un Etat étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent, datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance ; cette pièce peut être remplacée, pour les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui exigent une preuve de moralité ou d'honorabilité pour l'accès à l'activité de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, par une attestation datant de moins de trois mois de l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance certifiant que ces conditions de moralité ou d'honorabilité sont remplies.